

ANNONCE DE TRAVAUX SUR L'AVENUE DE PERPIGNAN

La nécessaire réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement sur cet axe est programmée et **les travaux devraient débuter d'ici fin juin**. La date précise de démarrage de ce chantier qui devrait durer environ un mois n'est pas encore fixée. Il convient de préciser que pendant toute la durée du chantier :

- **la circulation ne sera pas coupée** sauf interventions ponctuelles à caractère exceptionnel
- **le stationnement sera interdit** par arrêté municipal
- **la circulation sera « alternée »** et se fera sur une demi-chaussée.

L'entreprise et le service des routes du Conseil général prendront toutes les dispositions utiles afin que la gêne occasionnée dans le village soit minime.

Il n'empêche que la circulation sur l'avenue des Pyrénées sera inévitablement plus dense le temps des travaux, et **il conviendra donc de redoubler de prudence aux abords du chantier mais aussi sur toute la traversée du village**.

Les arrêtés réglementant le stationnement et la circulation seront affichés en Mairie avant le démarrage des travaux.

EVOLUTION DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le dossier d'élaboration du PLU, mis en stand-by dans l'attente de la réalisation de la nouvelle STEP, a été repris courant 2011 pour aboutir au document intitulé « Projet d'Aménagement et de Développement Durable ». Expression du projet de développement souhaité par les élus, ce document (le PADD) a été présenté dans son intégralité dans le bulletin municipal n° 24 de septembre 2011.

Elaboré en prenant en compte la révision simplifiée de 2009 et sur la base des grandes orientations développées dans le PADD, le futur PLU sera soumis aux élus qui devront se prononcer sur l'arrêt du projet fin juin.

Il faudra ensuite compter 6 mois environ (consultation de divers services, avis du SCOT, enquête publique) pour parvenir l'approbation du PLU par le Conseil municipal.

Dans l'attente de l'enquête publique puis de la finalisation du projet, le public a toujours la **possibilité de consulter en Mairie le dossier** qui a été ouvert en 2005 après le lancement de la procédure, et il peut **formuler des observations sur le registre mis à sa disposition**.

Le dossier vient d'être complété par le rapport de présentation.

TRAVAIL OCCASIONNEL POUR LES JEUNES

La Mairie envisage, comme tous les ans pendant la période des congés d'été, de fournir du travail dans le cadre des services extérieurs (jardinage, arrosage, nettoyage, travaux divers de bricolage ...) sous forme de CDD. Cette offre peut parfaitement convenir à un jeune qui voudrait occuper intelligemment une partie de ses vacances scolaires. Merci de faire acte de candidature **avant le 18 JUIN**. Pour des raisons de disponibilité du demandeur, ou si la demande est plus importante que le besoin, il pourra être envisagé de fractionner la période à couvrir en plusieurs séquences qui seraient attribuées à des candidats différents.

REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES ISOLEES OU VULNERABLES

Nous rappelons que ce registre détenu par le secrétariat est ré actualisable à tout moment sur demande de la personne concernée et que la Mairie doit assurer la confidentialité des informations y figurant. Seul le Préfet pourra être destinataire du registre dans le cadre d'un plan d'alerte.

Ces recensements réguliers à titre préventif doivent permettre, en cas de risques collectifs exceptionnels et plus particulièrement ceux liés à une éventuelle canicule, l'intervention rapide des services sociaux et sanitaires.

Nous invitons donc les personnes concernées et non recensées à se faire identifier dès que possible auprès du secrétariat.

Un récépissé d'inscription leur sera délivré.

CHANGEMENT D'HORAIRE PROVISOIRES DU SECRETARIAT

En raison des congés annuels, **le secrétariat de la Mairie sera fermé tous les matins du lundi 9 juillet au vendredi 27 juillet inclus.**

Nous rappelons par ailleurs que le secrétariat sera exceptionnellement fermé **tous les matins du 18 au 22 juin.**

Durant ces deux périodes, il restera ouvert les après-midi aux heures habituelles (de 15h à 18h).

(R)APPEL AU CIVISME

Il apparaît indispensable de rappeler qu'il est interdit de se débarrasser des déchets verts et des gravats n'importe où, et plus particulièrement le long de la rivière de Passa. Ce type de déchets de particuliers est accepté dans nos deux déchèteries situées à Trouillas et Thuir.

Merci de bien vouloir respecter cette règle élémentaire de civisme.